



# A.C.R.G.T.Q.

ASSOCIATION DES  
CONSTRUCTEURS DE ROUTES  
ET GRANDS TRAVAUX  
DU QUÉBEC

Québec le 12 janvier 1981

Commission d'étude sur la formation des adultes  
A/S Mme Michèle Jean, présidente  
Palais de Justice  
1, Notre-Dame est  
7e étage  
Montréal, P.Q. H2Y 1B6

Sujet: Mémoire sur la formation des adultes

Madame la présidente,

Il nous fait plaisir de vous faire parvenir notre mémoire sur la formation des adultes. Conscients du grand nombre et de la qualité des représentations que vous avez reçues nous nous sommes limités à des remarques essentielles de sorte à ne pas reprendre en longueur et inutilement les commentaires généraux qui, nous en sommes convaincus, vous ont souvent été rappelés. Nous espérons que notre participation apportera un éclairage utile à vos travaux lesquels déboucheront, nous l'espérons, sur une formation des adultes mieux adaptée aux besoins actuels.

Veuillez agréer, Madame la présidente, l'expression de notre très haute considération.

M. Carol Wagner, ing.  
Président directeur général

*Carol Wagner, ing.*  
CW/

**ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES  
ET GRANDS TRAVAUX DU QUEBEC**

**MEMOIRE SOUMIS A LA COMMISSION D'ETUDE  
SUR LA FORMATION DES ADULTES**

**SUJET: LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES AU QUEBEC**

Québec le 12 janvier 1981

TABLE DES MATIERES

L'ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUEBEC	p.1
INTRODUCTION	p.2
1- Orientation souhaitable d'une politique de formation des adultes	p.2
2-La formation des adultes et l'entreprise de construction	p.5
CONCLUSION	p.7

L'ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX  
DU QUEBEC

L'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (A.C.R.G.T.Q.) a été créée en 1944 pour représenter les entreprises intéressées dans les travaux de voirie et génie civil. Avec ses quelques six cent (600) membres, l'A.C.R.G.T.Q. représente une très grande proportion des entreprises de construction spécialisées en voirie et génie civil oeuvrant dans la province de Québec. En tant que porte-parole de ses membres, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec profite de l'opportunité que lui donne la Commission d'études sur la formation des adultes, pour lui faire connaître certaines réflexions qui nous croyons, aideront à la mise en place de meilleures politiques en ce qui concerne l'éducation aux adultes.

## INTRODUCTION

Nous nous bornerons au cours de notre mémoire à des réflexions intéressants particulièrement le secteur d'activités que nous représentons, de même que nous nous permettrons de faire quelques commentaires généraux sur l'orientation souhaitable d'une politique de formation des adultes.

### 1- Orientation souhaitable d'une politique de formation des adultes

Conscients que plusieurs intervenants traiteront longuement des malaises de la politique actuelle de formation des adultes et de ses causes, nous nous limiterons à l'énumération de ses principales faiblesses:

- a) Manque de main-d'oeuvre spécialisée au niveau technique particulièrement.
- b) Formation déficiente et non axée sur les besoins pratiques de l'entreprise dans les écoles traditionnelles.
- c) Trop faible formation en entreprise.
- d) Manque de collaboration entre les principaux intervenants, le Ministre du travail et de la main-d'oeuvre et le ministère de l'éducation entre-autres.
- e) Mauvaise utilisation des ressources disponibles.

f) Absence d'une politique de main-d'oeuvre intégrée et cohérente.

g) Formation professionnelle trop souvent palliative au chômage.

Face à ces multiples lacunes nous croyons que certains changements d'orientation s'imposent:

L'élaboration d'une politique de main-d'oeuvre cohérente nous semble être la première étape importante face à l'amélioration de la situation actuelle. La mise en fonctionnement de cette politique devra être appuyée par une meilleure concertation et collaboration des principaux intervenants dont les ministères du gouvernement entre-eux.

Une meilleure connaissance des besoins du milieu, de l'industrie et de l'entreprise nous apparaît de plus nécessaire. Ce manque d'information est en partie responsable pensons-nous, des difficultés que rencontre l'entreprise à recruter un personnel compétent et expérimenté. Des contacts plus suivis avec l'entreprise et une évaluation périodique de leurs besoins de main-d'oeuvre devraient faciliter la cueillette des informations utiles. Il nous apparaît de plus qu'il soit nécessaire d'envisager la formation des adultes comme un élément essentiel des rouages de notre société et non comme un simple palliatif au chômage, de sorte que cette formation corresponde aux besoins actuels et prévisibles du marché du travail, et non à une nécessité d'occuper les chômeurs.

Il n'est pas suffisant que les besoins de main-d'oeuvre et que les sphères d'activités dans lesquelles ils se situent soient déterminées, il faut également que la formation offerte corresponde aux besoins pratiques de l'entreprise. Un meilleur contact avec l'entreprise, de même qu'une plus grande participation de sa part à la formation, nous apparaissent être la clef d'une formation ou l'individu formé sera apte le plus tôt possible à remplir de façon autonome ses fonctions. Il nous semble, à ce niveau, que les Commissions de formation professionnelles pourraient être appelées à jouer un rôle important en rapport avec la formation des adultes.

En terminant l'élaboration de ces commentaires généraux, nous empruntons au mémoire du conseil du patronat du Québec, en guise de conclusion, les termes qui nous apparaissent tout-à-fait opportuns:

"Il importe de revaloriser le rôle des partenaires sociaux afin qu'ils puissent vraiment participer, en tant que praticiens, et pour les secteurs d'activités qu'ils représentent, à l'estimation des besoins et à l'analyse des emplois; ils devraient pouvoir aussi participer à la détermination du contenu des programmes de formation, où leur expertise permettrait de s'assurer que ces programmes collent de près à la réalité des métiers et des professions." (1)

(1) Mémoire du conseil du patronat du Québec, La formation professionnelle des adultes au Québec, décembre 1980. p. 16.

## 11- La formation des adultes et l'entreprise de construction

Quoique que les commentaires généraux formulés plus haut s'appliquent à la formation des adultes de façon générale et donc également à celle qui intéresse les entreprises de construction que nous représentons, nous voulons attirer votre attention sur certaines particularités de notre industrie, particularités qui peuvent justifier la formulation de mesures adaptées à cette industrie particulière.

Le règlement particulier relatif à la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction prévoit tout un mécanisme particulier de formation et d'apprentissage de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction. A partir des mécanismes qu'institue le règlement précité on peut, pour la main-d'oeuvre technique, (les non-professionnels) mentionner qu'un certain effort semble avoir été fait pour s'assurer que des travailleurs compétents sortent au bout de la filière de la formation. Il faut toutefois préciser que la formation acquise dans les écoles de formation demeure encore déficiente en ce que cette formation est souvent superficielle relativement à la tâche à exercer dans l'entreprise. La douceur du milieu d'apprentissage scolaire contraste aussi avec la rudesse des conditions véritables de travail dans l'entreprise (travail à l'extérieur, en hiver par exemple). Cette formation en institution est de plus, la plupart du temps, davantage axée sur l'exercice de fonction en usine qu'à l'extérieur comme le requiert souvent l'entreprise de construction.



Face à ces lacunes, il apparaît d'autant plus important qu'une politique de formation, faisant largement appel à l'entreprise de construction soit mis en place, et qu'un programme d'actualisation des connaissances soit élaboré de façon, dans un premier temps, à mieux orienter les éducateurs face aux besoins plus spécifiques de cette industrie particulière, et dans un second temps, de faire en sorte que les travailleurs de la construction puissent de façon continue, être formés aux techniques nouvelles de l'industrie. Nous sommes conscients que des efforts ont déjà été faits dans cette direction, et croyons qu'ils doivent être encouragés (le comité de coordination sur la formation dans l'industrie de la construction constitue un exemple d'initiative à encourager).

Enfin, même si la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre dont découle le règlement particulier relatif à la formation et à la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction contient des dispositions considérées par la plupart des entreprises comme assez satisfaisantes, il n'en demeure pas moins, que par l'application qu'on a fait de ces dispositions, résulte la situation actuelle. Il serait sans doute souhaitable, particulièrement pour l'industrie que nous représentons, que, dans le but de rapprocher la formation du marché du travail, la souplesse et l'esprit de formation des centres d'apprentissage antérieur à la loi 49 soient rétablis. De plus, comme le ministère du travail et de la main-d'oeuvre s'occupe déjà du contrôle des compétences des travailleurs de la construction, il nous apparaîtrait normal, que ce ministère s'occupe de coordonner la formation dont il contrôle présentement les résultats, et que les parties patronales et syndicales soient appelées à participer directement à cette formation.

## CONCLUSION

Les vingt dernières années ont complètement redessiné le visage du système d'éducation du Québec en le faisant entrer dans l'ère moderne. Le bouleversement des changements et la hâte de nos gouvernants de mettre en place les structures idéales auront, dans certains cas, fait oublier les besoins réels des hommes et des organisations industrielles qu'ils font fonctionner. Il importe, dans un regard sur nos politiques et structures de formation, de retrouver cette réalité.

Nous voudrions en terminant remercier la Commission d'étude sur la formation des adultes de nous avoir permis de lui formuler nos commentaires, et demeurons à sa disposition pour toute autre consultation.